

ANS – Association de Natation de Sartrouville

7 rue du Bas de la Plaine
78500 SARTROUVILLE
Presidente.ans@gmail.com



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le mercredi 26 avril janvier 2023, à 20h30, les membres de l'Association de Natation de Sartrouville (ANS) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de sa Présidente, Carine ISTRIA.

L'assemblée est présidée par Carine ISTRIA, en qualité de Présidente de l'association. Elle est assistée par une secrétaire de séance, Mireille CODOU, Trésorière de l'association.

Tel qu'il est prévu par les articles 9 et 10 des statuts, cette assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité des voix des membres présents et éventuellement représentés à l'assemblée.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du club : 630 licenciés sur la période 2021/2022 représentant la totalité des adhérents et des bénévoles du club pour un montant total de 14 414 EUR.
- Rapport moral de la saison 2021/2022
- Rapport d'activité de la saison 2021/2022
- Rapport financier : Bilan au 31/08/2022 & budget 2023/2024
- Renouvellement des membres du CODIR

Le support de l'Assemblée Générale est posté sur le site internet de l'association, en plus d'être joint au présent PV.

Il est fait lecture des différents rapports.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont notamment été mis en évidence :

- Stabilisation de l'équipe pédagogique et des membres du bureau de l'association ;
- Pas d'augmentation des cotisations prévue pour la saison 2023/2024, uniquement un réajustement de la prise en charge du coût de la licence (base 2022/2023) qui n'a pas été répercutée sur les adhérents ;
- A compter de la saison 2023/2024, une contribution financière pouvant aller jusqu'à 100% du coût du stage (lignes d'eau incluses) sera demandée à tous les participants (nageurs des groupes compétition inclus) des stages internes et externes ;
- Recrutement d'un(e) secrétaire à temps partiel pour épauler le CODIR et réaliser des permanences régulières pour les adhérents ;
- Manque de bénévoles engagés.

À l'issue du débat entre les membres, la présidente a mis aux voix les questions suivantes, via l'outil AssoConnect, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 : Rapport moral 2021/2022
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Rapport d'activité
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Budget 2023/2024
L'assemblée Générale adopte la résolution à la majorité et approuve le budget à la majorité (1 abstention).

Résolution 4 : Renouvellement des membres du CODIR
Cette résolution est adoptée à la majorité (1 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La Présidente
Carine ISTRIA

La secrétaire de séance
Mireille CODOU



202304_ANS_Support
AGO Saison 2021-